

MAIRIE  
DE  
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 02/07/2026

**Séance du 18 juin 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

**Étaient présents** : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire** : M. Patrick JACQUES

**Étaient absents** : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

**Procurations de vote** : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

**OBJET** : 41 - Attribution d'une subvention pour un projet de coopération culturelle

Délibération n° 008348

## Attribution d'une subvention pour un projet de coopération culturelle

**Rapporteur** : Mme Emmanuelle MEUNIER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	09/06/2026	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association Madiba Dharma qui porte un projet de coopération culturelle franco-congolaise.

La Ville de Besançon attribue des subventions pour des associations bisontines ayant des projets internationaux, interculturels et d'éducation à la citoyenneté mondiale

- **L'association Madiba Dharma**

L'association Madiba Dharma a pour objet la production, la promotion et l'organisation d'événements musicaux et de spectacles vivants, ainsi que l'accompagnement à la création, à la diffusion et à la médiation artistique autour de projets culturels portés par des artistes locaux et internationaux. Dans ce cadre, elle développe depuis 2023 le projet « BezaKin », une passerelle artistique et citoyenne entre Besançon et Kinshasa.

Porté par l'artiste José Shungu et le groupe Green Shop, ce projet vise à renforcer les échanges culturels entre la France et la République Démocratique du Congo à travers des créations musicales collaboratives, des actions pédagogiques et des productions audiovisuelles. Depuis son lancement, plusieurs réalisations ont déjà vu le jour, notamment la production du documentaire « Bezakin by Green Shop », diffusé dans différents festivals internationaux, ainsi que diverses collaborations artistiques entre musiciens bisontins et congolais.

Le projet s'est également développé à Besançon à travers des actions pédagogiques menées dans plusieurs classes de CM1-CM2 dans le cadre du parcours « BezaKin à l'École », associant créations musicales, fabrication d'instruments à partir d'objets recyclés, écriture de contes et échanges interculturels avec de jeunes Congolais. Une correspondance artistique et éducative entre élèves de Besançon et de Kinshasa a également été mise en place dans le cadre du volet « Mélodies du Monde : l'Art de la correspondance ».

Le projet BesaKin a aussi donné lieu à plusieurs restitutions publiques, notamment lors du Week-end de l'interculturalité organisé par la Ville de Besançon en 2025 et 2026, permettant de valoriser le travail réalisé avec les artistes et les habitants engagés dans le projet, tout en sensibilisant les publics aux enjeux de dialogue interculturel, de diversité culturelle et de citoyenneté internationale.

Le projet « BezaKin : Création et transmission » prévoit une résidence artistique à Kinshasa du 3 au 13 septembre 2026 réunissant les membres du groupe bisontin Green Shop et un vidéaste, en partenariat avec l'Institut Français de Kinshasa et l'EUNIC. Cette résidence permettra de développer des ateliers de création musicale, des formations artistiques et des productions audiovisuelles avec de jeunes artistes congolais émergents, donnant lieu à des restitutions publiques à Kinshasa ainsi qu'à la production d'un EP numérique. Les contenus réalisés feront ensuite l'objet de restitutions à Besançon afin de partager avec les habitants le fruit de cette coopération culturelle et de prolonger les actions menées avec les établissements scolaires et les partenaires culturels locaux. À travers cette démarche participative et interculturelle, le projet contribue à renforcer les échanges entre Besançon et Kinshasa, à soutenir l'émergence artistique et à favoriser le dialogue entre les cultures et les générations.

Le coût prévisionnel de cette action est évalué à 20 200 €, dont 15 000 € financés par l'Institut Français de Kinshasa et l'EUNIC. L'association sollicite une participation de la Ville de Besançon à hauteur de 2 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association Madiba Dharma pour la réalisation du projet « BezaKin : Création et transmission ».

En cas d'accord, la somme totale de 2 000 € sera prélevée sur la ligne 65.048.65748.0022204.10069.

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois aux bénéficiaires à compter de leur notification.

Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Les bénéficiaires devront se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une aide de 2 000 € à l'association Madiba Dharma.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

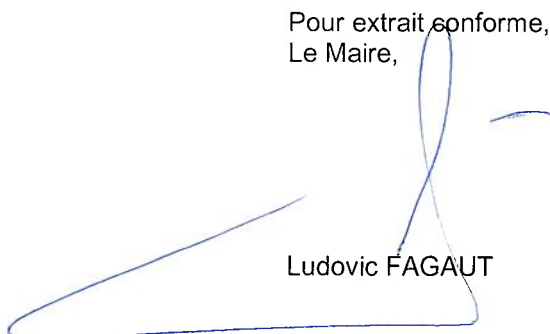
\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Ludovic FAGAUT